

## Règlement de la consultation

**Pouvoir adjudicateur :**

Commune de Saint-Sulpice-de-Pommeray  
10 rue des Ecoles  
41000 Saint-Sulpice-de-Pommeray

**Représentant du pouvoir adjudicateur :**

Madame Simone GAVEAU, Maire

**Objet de la consultation :**

Travaux de voirie

**Date limite de réception des offres :**

**Vendredi 20 septembre 2019 à 17 heures.**

**Lieu de réception des offres :**

Mairie de Saint-Sulpice-de-Pommeray

**Procédure de consultation :**

La consultation est lancée suivant la procédure adaptée, définie à l'article 28 du Code des marchés Publics.

**Structure du marché :**

Le présent marché ne fait pas l'objet de bons de commande (articles 72 et 77 du Code des Marchés Publics).  
Le marché est unique.

**Type de contractants :**

Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un regroupement d'entreprises.  
En vertu de l'article 51-7 du Code des Marchés Publics après attribution du marché au titulaire retenu.  
La forme de groupement retenue sera le groupement solidaire.

**Variantes :**

Les variantes sont autorisées et peuvent porter sur l'ensemble des prestations du marché avec les restrictions suivantes :

- Les variantes ne doivent pas remettre en cause les choix esthétiques du projet,
- Les variantes ne doivent pas porter atteinte à la qualité et à la pérennité des ouvrages.
- Pour chaque variante, le candidat doit vérifier sa faisabilité, établir une note technique précisant les effets par rapport à l'offre de base et intégrer dans son offre les surcoûts prévisibles de réalisation.

**Délai de modification de détail au dossier de consultation des entreprises :**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

**Commune de Saint-Sulpice-de-Pommeray**  
**Marché de travaux**  
**TRAVAUX DE VOIRIE 2019**

**Durée du marché :**

**Les travaux débuteront au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2019.**

**Contenu du dossier de consultation des entreprises :**

- Le règlement de la consultation,
- La notice de présentation,
- L'acte d'engagement,
- Le CCAP,
- Le bordereau des prix.

**Modalité de présentation des dossiers**

- Le projet de marché à remettre par le candidat devra comporter les pièces suivantes : DC1, DC2, DC4 (si besoin), Attestation de régularisation fiscale, attestation d'assurances civile et décennale,
- Copie du ou des jugements prononcés s'il est en redressement judiciaire,
- Acte d'engagement rempli, dûment daté et signé,
- Le bordereau des prix complété daté et signé,
- Un mémoire détaillant les éléments utiles au jugement de la valeur technique de l'offre et la justification des variantes éventuelles.

**Modalités de transmission**

Le candidat doit transmettre son offre uniquement sous forme dématérialisée.

**Analyse des candidatures :**

Les candidats qui ne présenteront pas des garanties professionnelles techniques ou financières suffisantes ne seront pas admis.

Le candidat ou le groupement d'entreprises devront pouvoir justifier des éléments suivants :

- Une activité professionnelle en rapport avec le marché,
- Des certifications, des qualifications professionnelles en rapport avec le marché
- Des moyens propres au candidat seul ou groupement d'entreprises compatibles avec la nature des travaux à exécuter,
- Des références ou certificats de capacité présentant des travaux de même nature.

Les dossiers de candidature jugés incomplets feront l'objet d'une demande de pièces complémentaires par le maître d'ouvrage. Le candidat disposera d'un délai de 4 jours à compter de la date d'envoi de la demande par courriel pour fournir les documents manquants, à défaut, la candidature sera rejetée.

**Jugement des offres :**

Les offres des entreprises ne présentant pas d'acte d'engagement ni de détail des prix seront écartées.

Les variantes non accompagnées des offres de base seront écartées.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur le bordereau des prix prévaudront sur toute autre indication.

Lors de l'examen des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous détail des prix ayant servis à l'élaboration des prix qu'il estimera nécessaire.

**Commune de Saint-Sulpice-de-Pommeray**  
**Marché de travaux**  
**TRAVAUX DE VOIRIE 2019**

**Les critères de jugement des offres sont :**

- Prix 60%
- Valeur technique de l'offre 40%

Le prix : note de 6 x l'offre de prix la moins chère  
L'offre du candidat

La valeur technique

Note sur 4 points d'après la qualité et le contenu du mémoire technique.

Les offres seront globalement notées sur 10 points.

**Négociation en procédure adaptée :**

Une négociation pourra être envisagée par le maître d'ouvrage avec les entreprises ayant remises une offre conforme.

Cette négociation devra être écrite.

**Renseignements complémentaires :**

Pour obtenir des renseignements complémentaires administratifs ou techniques qui seraient nécessaires au cours de l'étude, les candidats devront adresser une demande écrite (courrier, mail, télécopie) à :

**Mairie de Saint-Sulpice-de-Pommeray**  
10 rue des Ecoles  
41000 Saint-Sulpice-de-Pommeray

Les candidats devront faire parvenir leur demande au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres.